



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 26 mars 2026

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Pré-enquête de rebase-  
ment de l'enquête sur les  
prix des consommations intermédiaires nécessaires  
aux exploitants agricoles (EPCIA)**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Pré-enquête de rebasement de l'enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (EPCIA)
-----------------------	--

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>La pré enquête couvre le même champ que l'enquête EPCIA, à savoir les produits et consommations intermédiaires nécessaires à l'activité des agriculteurs. Pour cela, sont enquêtées les entreprises qui relèvent des branches d'activité du commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments du bétail (46.21Y), du commerce de gros de produits chimiques (46.85Y) et des activités vétérinaires (75.00Y). Certains fabricants d'aliments pour animaux (10.91Y) ayant une activité de commercialisation sont également interrogés.</p> <p>L'EPCIA suit actuellement environ 3 000 séries de prix (types de produits selon des conditions de commercialisation spécifiques) qui se répartissent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- semences et plants (11 %)</li><li>- engrais, amendements et supports de cultures (25 %)</li><li>- produits de protection des cultures (20 %)</li><li>- aliments pour animaux (36 %)</li><li>- matériel et petit outillage (2 %)</li><li>- produits et services vétérinaires (6 %)</li></ul>
Champ géographique	France

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es)	Pré-enquête de l'enquête des prix des consommations
--------------	---

questionnaire(s)	intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	<p>Une fois tous les 10 ans, il est nécessaire d'actualiser intégralement la liste des produits suivis mensuellement dans le cadre de l'EPCIA, ainsi que l'échantillon des entreprises, pour tenir compte de l'évolution du marché des intrants et des pratiques des agriculteurs. Cette actualisation nécessite de mener une enquête spécifique, ou pré-enquête.</p> <p>L'EPCIA a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures ainsi qu'en produits et services vétérinaires. A ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage, mais également des produits et services vétérinaires.</p> <p>Le rebasement de l'EPCIA s'articule avec le rebasement des IPAMPA. Le prochain rebasement portera sur l'année 2025. Il s'appuiera sur une pré-enquête qui se déroulera en deux phases entre janvier et septembre 2027. Cette opération décennale a également pour objectif de permettre à l'Insee de recalculer les pondérations des Ipampa à partir des volumes et montants de ventes déclarés en phase 1. Tous les 5 ans, l'Insee effectue un rebasement « léger » des IPAMPA.</p> <p>En réponse au SAIO, les résultats de cette pré-enquête permettront également de faire la livraison à Eurostat, attendues tous les 5 ans, des montants totaux de vente sur l'année de référence 2025 pour une liste de 28 produits.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>La pré-enquête de rebasement se déroule en deux phases. Lors de la phase 1 (de janvier à avril), chaque entreprise présélectionnée (hors vétérinaires) déclarera le volume et les montants de ses ventes directes aux agriculteurs pour chaque item de la nomenclature de l'EPCIA sur l'année 2025. En fonction de ces volumes de ventes et montants déclarés, le SSP déterminera la liste et le nombre de produits à enquêter dans l'EPCIA dans chaque entreprise.</p> <p>Lors de la phase 2 (de juin à septembre), les entreprises seront à nouveau interrogées dans le but de caractériser les produits les plus vendus aux conditions de commercialisation les plus courantes de chaque produit identifié en phase 1. C'est sur le prix de vente de ces références actualisées que les entreprises seront</p>

	interrogées mensuellement dans l'enquête courante PCIA à partir de janvier 2028.
Historique	La dernière pré-enquête du rebasement 2015 de l'Ipampa a été effectuée en 2017 par le SSP.
Faits marquants précédentes éditions	
Concertation	<p>Un comité des utilisateurs de l'EPCIA s'est réuni le 12 février 2026 en vue de la réalisation de la pré-enquête au rebasement 2025 de l'Ipampa. Il a été consulté de manière dématérialisée en décembre 2025 afin de recueillir les demandes d'évolutions du questionnaire et des résultats diffusés (régionalisation, demandes de précisions de certains libellés, déclinaison de certains indice en bio, etc.).</p> <p>Dans ce cadre, ont été sollicités l'Insee, le SSP, les Service Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Générale de la Performance Economique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire et les principaux professionnels des domaines concernés, dont l'institut de l'élevage (IDELE), la Coopération agricole - nutrition animale (LCaNa), le Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale (Snia), l'Institut du porc (IFIP), l'Union des industries de la fertilisation (UNIFA), le Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaire (SIMV), FranceAgriMer (FAM), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'institut technique de l'aviculture (ITAVI).</p>
Origine de la demande	<p>A l'échelon européen, l'information collectée dans l'EPCIA répond aux demandes d'indices (Ipampa) et de prix absolus définies dans le cadre du règlement SAIO 2022/2379 (Statistics on Agricultural Input and Output).</p> <p>Au niveau national, l'information collectée dans l'EPCIA permet de répondre aux besoins des utilisateurs notamment les services d'administration centrale et leurs représentations régionales du ministère en charge de l'agriculture ainsi que les milieux professionnels du monde agricole.</p>
Place dans un dispositif	

statistique	<p>La pré-enquête à l'EPCIA est la seule source permettant de disposer des quantités vendues et des montants de vente par type de produits à un niveau fin, puis des caractéristiques de conditions de commercialisation des produits.</p> <p>Sur le sous-champ des engrais, l'enquête mensuelle sur les livraisons d'engrais à usage professionnel agricole, déléguée par le SSP à l'UNIFA, fournit une indication sur les volumes achetés par les agriculteurs, exprimés en tonne d'éléments nutritifs mais ne permettent pas de relevé sur les montants de vente et ne couvrent pas les produits selon la nomenclature utilisée pour alimenter ensuite l'Ipampa. De ce fait, l'enquête UNIFA ne peut pas se substituer à la pré-enquête.</p>
Extensions géographiques	<p>Suite à la demande de Service de l'information statistique et des études (SISE) sur SSM Agriculture, il est envisagé d'étendre la couverture de l'EPCIA dans les DROM pour pouvoir publier des IPAMPA régionalisés à partir de janvier 2028.</p> <p>Dans le cadre du rebasement 2025 de l'IPAMPA, le SSP, en concertation avec l'INSEE, profite de la pré-enquête et de la mise à jour de l'échantillon d'entreprises et de produits pour instruire cette demande.</p>
Utilisateurs	SSP pour rebasement de l'EPCIA, Insee pour rebasement de l'IPAMPA.

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La phase 1 se déroulera de janvier à avril 2027 et la phase 2 de juin à septembre 2027
Mode de collecte	En deux phases, en face à face, assurées par les gestionnaires et/ou le réseau des enquêteurs des SRISE des DRAAF (y compris DROM).
Comitologie	Tous les trimestres se tient une réunion la division « Indice des prix à la production » (IPP) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee. Durant toute la phase du rebasement (préparation, collecte, mise en production), les sujets

	<p>liés à la pré-enquête figurent à l'ordre du jour de ces réunions.</p> <p>Tous les 10 ans, à l'occasion du rebaselement « lourd » et de la préparation de la pré-enquête, le comité utilisateurs réunit des professionnels des secteurs concernés (dont instituts techniques, industriels, etc.).</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Pré-enquête : entre 2h et 4h lors de l'édition précédente pour la phase 1 (prise de contact en amont pour permettre aux entreprises de préparer les documents et informations demandées), en moyenne une douzaine de produits par entreprise à enregistrer pour la phase 2. Cette dernière est estimée à 10 minutes par produit à enquêter.</p>
Coût de l'enquête	
Organisme collecteur	<p>Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires (SDSAFA) – Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA).</p>
Plan de sondage	<p>Tous les 10 ans la sélection des entreprises et des produits se fait en trois étapes.</p> <p>Dans un premier temps, lors de la pré-enquête, les entreprises sont sélectionnées par une méthode de cut-off. Les entreprises, préalablement classées, qui concourent à 85 % du chiffre d'affaires agricole régional sont sélectionnées pour les régions qui concourent elles-mêmes à 95 % du chiffre d'affaires agricole national. Pour les autres régions, on prend les 4 plus grosses entreprises (en termes de CA dans les secteurs concernés). En 2015, 339 entreprises avaient ainsi été sélectionnées. Après s'être assuré qu'elles vendent directement à des agriculteurs, ces entreprises entrent dans l'échantillon de l'enquête courante et seront interrogées tous les mois pendant 10 ans.</p> <p>Dans une première phase, la collecte dans la pré-enquête des volumes et montants de ventes par série élémentaire en 2025 et sa ventilation régionale permettront de déterminer le nombre et le type de produits à suivre dans chaque entreprise mensuellement dans l'EPCIA. Elle servira en outre à l'Insee pour calculer les pondérations des indices Ipampa en base 2025.</p> <p>Dans une deuxième phase, la pré-enquête permettra de déterminer les entreprises et les séries de produits à suivre dans l'EPCIA. Seront retenus le (les) produit(s) le(s) plus vendu(s) aux conditions</p>

	de commercialisation les plus courantes dans les entreprises les plus représentatives.
Taille de l'échantillon	407 en 2015 (dont 339 en France métropolitaine et 68 dans les DROM)

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	Insee
Date prévisionnelle de la première publication	<p>La pré-enquête étant réalisée uniquement à des fins méthodologiques de constitution de l'échantillon de produits, les résultats ne sont pas diffusés.</p> <p>Les montaux totaux de vente seront transmis à Eurostat pour la liste des 28 produits pour lesquels le SAIO demande le calcul des prix absolus. Ils seront diffusés sur le site d'Eurostat.</p> <p>Pour l'enquête EPCIA, les résultats du mois M sont diffusés fin de mois M+1 dans les « Informations Rapides » de l'Insee sur les indices des prix agricoles (<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8734440">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8734440</a>). Les résultats du mois de janvier 2028 de l'Ipampa en base 2025 seront publiés en février 2028 sur insee.fr et Agreste.</p> <p>Publication sur Insee.fr d'informations rapides sur les indices des prix agricoles (Ippap, Ipampa) ainsi que les séries longues des Ipampa.</p> <p>Publication sous Agreste « Données en ligne » de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) (<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/IPAMPA/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/IPAMPA/detail/</a>) et Agreste Conjoncture « Coût de production » une dizaine de jours après la diffusion de l'informations rapides de l'Insee.</p>